

Liberté
Égalité
Fraternité
—
Travail
Solidarité
Justice

Le Franc-Maçon

Bien penser
Bien dire
Bien faire
—
Vérité
Lumière
Humanité

Paraissant le Samedi

ABONNEMENTS

Six mois..... 4 fr. 50 — Un an..... 6 fr.
Etranger..... Le port en sus
Recouvrement par la poste, 50 c. en plus.
Adresser les demandes et envois de fonds au Trésorier-Administrateur, Belle, rue Ferrandière, 52

RÉDACTION & ADMINISTRATION

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration, 52, rue Ferrandière, 52

— LYON —

ANNONCES

Les Annonces sont reçues chez au Bureau du Journal
Rue Ferrandière, 52

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

AVIS

Le Franc-Maçon est mis en vente à :

MONTPELLIER

Société anonyme du Petit Méridional, 5, rue Leenhardt, où doivent être adressées les demandes de dépôts dans les diverses villes des départements du Gard, de l'Hérault et départements limitrophes.

SEDAN

Papeterie-librairie Carlier aîné, 1, Grande-Rue.

BORDEAUX

Chez M. Graby, marchand de journaux.

ALGER

Librairie Pioget, place Sous la Régence.
Librairie Mouranchon.

ORAN

Librairie Calia, rue Fond-Ouch.

MARSEILLE

Agence de librairie Blanchard, dépositaire et marchand de journaux.

Notre journal est également mis en vente dans les bibliothèques des principales gares.

SOMMAIRE

La situation maçonnique. — Appel comme d'abus. — Les sciences religieuses. — Esprit des Morts et des Vivants. — Toast au Pape. — La Question coloniale et la Franc-Maçonnerie. — Trop d'audace. — Pour un franc. — La deuxième aux paysans. — Dieu et Religions. — Cléricisme et Corporation. — Le Monde maçonnique. Revue des Théâtres. — Correspondance. — Petite correspondance
Feuilleton : Le Mariage d'un Franc-Maçon.

La Situation Maçonnique

Un changement profond s'opère aujourd'hui dans les conditions d'existence du monde maçonnique. La divulgation des

travaux intimes de l'Atelier, des cérémonies et des formalités en usage, soit par des publications spéciales, soit surtout par les feuillets de la *Ligue* et les romans de Léo Taxil, nous ont créé une situation nouvelle qu'il faut comprendre et dont il faut savoir profiter.

Grâce à ses adversaires même, la Franc-Maçonnerie, brusquement jeté au grand jour, a paru, par la générosité de ses doctrines et la pureté de sa morale, comme le plus puissant instrument possible de rénovation sociale. Tous les assoiffés de justice, de progrès et de liberté se tournent aujourd'hui vers elle, comme vers le point de ralliement, vers le centre de toutes leurs espérances. Elle doit prendre en main la défense de tous ces intérêts, la défense du paysan, de l'ouvrier, de tous les penseurs qui marchaient jadis dans les voies de l'Eglise. Ils n'ont trouvé dans ces voies que la déception trompeuse d'un mirage toujours poursuivi et demandent maintenant d'autres idées qui répondent mieux aux aspirations de leur âme et d'autres chefs qui rallient leur immense armée pour la conduire à d'autres triomphes.

La Maçonnerie ne doit pas faillir à ce devoir. Il lui faut par suite se mettre en harmonie avec les exigences de la Société moderne et accepter courageusement la mission qui lui a été unanimement décernée.

La question se pose donc plus que jamais entre les partisans des vieilles traditions et ceux qui demandent l'adoption de formes nouvelles en harmonie absolue avec les conditions nouvelles de l'existence maçonnique.

Et ce qui prouve la force de notre institution, c'est que de pareilles discussions peuvent avoir lieu dans les ateliers sans troubler en rien la fraternité des rapports entre Maçons. Dans l'Eglise catholique le seul mot de réforme est une hérésie véritable, ardemment combattue, signe avant-coureur de déchéance et de ruines. Car l'Eglise est fondée sur le surnaturel divin et absolu et elle ne peut subsister que par la foi aveugle, superstitieuse, sans examen et sans discussion.

Fondée uniquement, comme toutes les institutions démocratiques, sur l'idée humanitaire et sociale, la Franc-Maçonnerie au contraire travaille à côté de la Société moderne, non pour l'opprimer et lui commander, mais pour l'encourager dans sa marche incessante vers l'idéal de Justice sociale qui est au fond de tous les esprits et lui faciliter la route. Faites pour la Société civile et non contre elle, elle peut accepter sans crainte tous les changements correspondant aux modifications introduites dans l'existence de cette Société et qui sont l'essence même du Progrès.

Voilà pourquoi les puissances maçonniques ont accueilli avec bienveillance et faveur les idées nouvelles.

Et nous espérons qu'encouragés par leur exemple, aidés par l'opinion de tous, les Ateliers eux-mêmes faciliteront l'étude et la réalisation des modifications intérieures, qui permettront à la Maçonnerie de combattre par les mêmes armes la propagande cléricale, d'aller partout, dans les campagnes et dans les villes, par la presse et les conférences, semer la bonne parole de la Vérité Humaine.

Des fanatiques maladroits ont voulu « faire la lumière » sur l'œuvre abominable, sur les principes et les doctrines de notre grande institution. C'est bien ! Elle accepte la lutte et les inondera de clartés.

APPEL COMME D'ABUS

Nous avons promis à nos lecteurs quelques détails sur cet enfantillage, qui est la seule peine infligée aux prélats récalcitrants.

Ils pourront juger par eux-mêmes si la déclaration d'abus empêchera jamais un évêque de se mettre en rupture de ban avec la légalité et le gouvernement établi.

Et d'abord qu'est-ce que l'appel comme d'abus ? Ce n'est pas une peine matérielle, c'est une peine simplement morale, c'est quelque chose comme un blâme public infligé par le gouvernement ; c'est, si l'on veut, une condamnation administrative, qui ne saurait être cumulée avec une condamnation judiciaire.

Cette théorie de l'abus et du recours auquel il donne lieu a engendré toute une procédure savante dont le germe est contenu dans tous les articles organiques, et principalement dans l'art. 6.

Le commun des mortels s'imagine que le prêtre, qui jouit dans notre société de privilèges exorbitants, est astreint, en vertu même de cette situation particulière, au respect de certaines règles plus sévères, dont l'observation doit précisément rehausser son caractère.

C'est le contraire qui est vrai. La déclaration d'abus n'est qu'un filet léger dont les mailles larges et élastiques laissent complaisamment passer les délinquants.

Si l'on examine de près la théorie de l'abus, on y retrouve cette organisation perfectionnée qui fait de la religion catholique l'instrument de domination politique le plus complet que nous connaissions.

Exemple : Il y a abus « dans l'acte par lequel le ministre du culte outrage la pudeur des femmes et des jeunes filles, si cet acte est commis dans l'exercice du culte. » « Hors de l'exercice du culte, cet acte est un délit. » (Conseil d'Etat, 8 avril 1831. Affaire Monet). L'exercice du culte est un talisman qui diminue la culpabilité.

« Les ecclésiastiques qui, pendant qu'ils administrent des sacrements à un malade, s'emparent des titres et autres créances, sous prétexte de les employer à des restitutions à des tiers, se rendent coupables d'abus. » (Conseil d'Etat, 25 novembre 1829. Navarre contre Arjot et Fourcade).

Pour le simple vulgaire, c'eût été un vol qualifié ! Ils ne peuvent, à peine d'abus, profiter de l'administration des sacrements à un malade, pour s'emparer des livres, sous prétexte qu'ils sont mauvais. » (Conseil d'Etat, 20 août 1829. Affaire Adeline contre Lemoine).

« Mais s'il résulte de l'instruction que ces livres ont été remis volontairement par le malade, après qu'il a été administré, il y a lieu de rejeter la requête en fin d'abus. » (Même arrêt).

On croit rêver en lisant ce grimoire, sorti sérieusement de la plume de graves magistrats :

« De même si, dans les livres prétendus enlevés, il s'est trouvé des titres et valeurs, et si le plaignant se rétracte et dit qu'il n'a eu qu'à se louer de la charité du prêtre qui l'a administré, il y a lieu de rejeter la requête. » (Conseil d'Etat, 26 août 1829. Descelles de Prévalon contre Garcet).

Après cet arrêt, il faut tirer l'échelle ; nous nageons en pleine casuistique. Voile-toi la face, Gury ! Le conseil d'Etat de 1829 te dame le pion !

Eh bien ! c'est la déclaration d'abus, c'est cette peine que nous appellerons grotesque que le conseil d'Etat de 1886 vient d'appliquer à M. de Pamiers.

Encore la chose n'a-t-elle pas été toute seule ! Il a fallu passer par une longue et pénible discussion. Certes, on ne peut douter ni de la science ni de l'excellent esprit de la docte assemblée ; mais comment ne pas perdre le fil conducteur au milieu de ce dédale d'arguties légales et de distinctions subtiles ?

Donc, c'est fait. Que va devenir M. de Pamiers ? M. Paul Bert l'a dit dans la séance du 16 décembre dernier :

« Cela lui est bien égal ! » Nous sommes absolument de l'avis de M. Paul Bert.

Et nous ne comprenons pas qu'un ministre ayant l'autorité et la compétence de M. Goblet, qu'un mi-

Feuilleton du "FRANC-MAÇON" 21

LE MARIAGE

D'UN FRANC-MAÇON

(Suite)

Louise Mignot avait promis, on s'en souvient, d'aller visiter l'atelier de Charles Eyraud. Certes, s'il eût fallu affronter la dangereuse démenée d'un de ces êtres fiers et hardis qui posent le pied sur le sol comme si la terre était à eux, qui brûlent les femmes d'un regard, qui sont de la race des vainqueurs et des heureux, elle aurait singulièrement hésité.

Mais quelle différence avec ce triste endolori du combat de la vie ! Charles Eyraud n'avait exalté que la tendre pitié de Louise, et l'amour qui entrerait doucement dans son cœur se déguisait aux yeux de la jeune femme en une innocente compassion.

Elle avait donc promis que, le lendemain, au lieu de faire au parc de la Tête-d'Or sa promenade accoutumée, elle irait pour une heure dans l'atelier du peintre, quai Pierre-Scize.

Eyraud l'attendait anxieusement et n'avait supporté son attente qu'en ornant dévotieusement ce qui allait devenir le sanctuaire de la bien-aimée.

Son atelier était au quatrième étage d'une de ces anciennes maisons où on trouve encore des logis spacieux et des agencements pittoresques. C'est là qu'il avait, au temps de ses laborieuses joies, accumulé tout ce bric-à-brac artistique qui transforme en palais féerique le plus simple grenier sous les tuiles.

Sur les murailles, tendues de vieilles tapisseries aux rouges effacés et aux verts bleuis, les collections de bibelots se développaient dans un savant désordre.

Dans tous les coins, il fallait admirer quelque meuble introuvable, bahut du xiv^e siècle, crédence du xv^e, chef-d'œuvre de marquetterie de quelque artiste du temps de Louis XIV, débauche de sculpture sur les panneaux d'une commode ventrue de la Régence, tous les styles, tous les âges se réunissaient en documents inestimables, pour la joie des yeux et le triomphe de délicates harmonies.

Puis c'étaient les portières d'Orient mêlées aux soieries éclatantes de la Chine et du Japon. Dans ce coin, les cuivres, buires, plateaux, aiguières aux rouges éclats. Ici les vieilles faïences avec leurs décors bleus sur le blanc laiteux de la couverte d'émail, là les magnifiques italiennes avec leurs tableaux mythologiques, plus loin, les plats de Perse avec leurs immenses feuillages, plus loin encore, les armes d'autrefois, les épées aux gardes ciselées par des joailliers, les arquebuses sculptées, les pistolets orientaux dans leur enveloppe de filigrane d'argent ; en un mot, tout ce fouillis de couleurs, inutilités qui deviennent si indispensables aux raffinés, aux poètes, aux artistes.

Dans ce salon mosaïque, pas de tableaux au mur, leur cadre d'or aurait filé une note trop crue. Seulement au milieu de la pièce, un cheval supportant une toile achevée.

Ce tableau représentait un coin discret de ce même lac de la Tête-d'Or, où si souvent le peintre avait rencontré sa nouvelle amie. Au bord de l'eau, un banc, sur le banc une jeune femme s'arrêtant de travailler à une broderie pour sourire à un bel enfant qui jouait à ses pieds. — C'était tout, mais c'était un chef-d'œuvre de charmante intimité.

La lumière d'un soir d'automne baignait ces deux personnages criant de vie, de vérité et d'intensité — et pour qui connaissait les héros de cette histoire, un cri d'étonnement suivait aussitôt : C'était le portrait frappant de Louise Mignot et de la petite fille du peintre. Louise était simplement vêtue de noir, élégante et souple dans sa robe modeste et l'enfant avec sa blouse écarlate et sa large ceinture rouge faisait avec elle le plus charmant contraste.

Vous jugez si le chef-d'œuvre caressé par l'artiste, comme le portrait d'une créature adorée, avait été mis en belle lumière et disposé pour frapper l'œil du visiteur dès son entrée dans l'atelier. Ajoutons que sur une table, où d'un vase de Delft sortait une immense gerbe de fleurs épanouies qui parfumaient toute la salle, un plateau était disposé rempli des gâteaux d'un petit *luncheon* et surveillé de près par le petit Paul Eyraud, qui était là seul avec son père.

Car si le peintre avait assuré à sa visiteuse que son atelier était une sorte de place publique que

toute la ville traversait et où tout le monde se rencontrait sans aucune conséquence scandaleuse, il s'était empressé, sachant l'heure de Louise, de consigner impitoyablement tous les fâcheux, — d'ailleurs très clairement depuis qu'il avait abandonné toutes ses relations d'autrefois.

Seulement, pour ne pas effaroucher la jeune femme, il avait laissé là son petit garçon, qui, mieux que personne, rassurerait la timidité craintive de Louise et lui ferait oublier qu'elle allait rester seule avec un ami trop tendrement épris pour ne pas devenir un peu inquiétant.

Qu'allait-il lui dire ? Comment allait-elle accepter la hardiesse du peintre qui osait reproduire ses traits sur un tableau dont elle n'avait autorisé ni l'idée, ni l'exécution. Et puis, là, en face de ce témoignage irrécusable de l'ardeur d'une pensée toujours attachée à la bien-aimée, qu'allait devenir cette entrevue, peut-être, s'il était gauche et maladroit, la dernière en même temps que la première. L'aimait-elle seulement un peu ! L'avait-elle distingué de la foule des passants ? C'était son inquiétude poignante pendant qu'il attendait, l'œil fixé sur la vieille pendule de Boule, l'arrivée de celle qui tenait dans sa frêle main ses plus chères espérances ou ses plus amères déceptions.

Tout à coup, on sonna discrètement, — c'était elle.

(A suivre.)

nistre qui soutient en ce moment au Sénat une lutte épique avec une vigueur à laquelle nous rendons hommage, ait pu songer un instant à cette procédure ridicule.

Comment! vous mettez chaque jour au pain sec de petits curés qui, liés par la discipline, sont bien forcés d'en passer par les incartades de gros bonnets, et aux chefs, les vrais coupables, vous vous contentez de dire: « Allez, et ne péchez plus! »

Mais on vous l'a crié de toutes parts à la Chambre le 16 décembre: « Coupez-leur les vivres! » Pourquoi ne le faites-vous pas?

Et si vous ne voulez pas le faire, pourquoi ne demandez-vous pas au Conseil d'Etat leur renvoi devant les tribunaux ordinaires?

Le Code pénal, comme le disait ces jours-ci M. Jules Simon, est-il un croquemitaine dont on fait peur aux enfants et dont les gens avisés se moquent?

Pour qui sont faits les art. 204 et 205, non encore abrogés, que nous sachions?

Nous pensons, nous aussi, qu'il y a abus, mais abus de la patience publique!

LES SCIENCES RELIGIEUSES

Après pas mal de tergiversations, les Chambres se sont mises d'accord l'année dernière pour rayer les crédits relatifs aux facultés de théologie catholiques. Ces écoles sont mortes comme elles avaient vécu, obscurément, silencieusement, et leur disparition n'a excité que de faibles regrets. Suspectes aux ultramontains qui les accusaient bien gratuitement d'un vague gallicanisme, indifférentes aux chercheurs désintéressés à cause de leur caractère confessionnel, elles n'avaient, pour ainsi dire, point d'élèves, et quand on s'est décidé à les supprimer, il y avait bien longtemps qu'elles n'existaient plus.

Il y avait toutefois quelque chose d'intéressant dans les facultés de théologie et qu'il importait de ne pas laisser perdre, j'entends la matière même de leur enseignement, l'ensemble de phénomènes religieux qu'elles étudiaient à leur manière, le corps des doctrines, des traditions, des institutions qui forme l'histoire ecclésiastique et qui n'est pas une des parties les moins intéressantes de l'histoire générale. Mais ces facultés avaient un double défaut: d'abord parmi toutes les croyances qui se sont succédées depuis l'éveil de la conscience humaine jusqu'à nos jours, elles n'en étudiaient guère que deux, la religion juive et la religion chrétienne, laissant entièrement dans l'ombre des doctrines aussi importantes que le polythéisme aryen, que le mahométisme, le bouddhisme, etc.; en outre, elles entreprenaient cette étude avec un parti-pris. Leur but n'était point de chercher la vérité; pour elles, la vérité était découverte depuis longtemps et déposée dans certains livres; il s'agissait tout bonnement de la dégager de ces livres et de l'exposer; il s'agissait surtout de réfuter, sous le nom de schisme ou d'hérésie, toute opinion indépendante, toute interprétation qui ne cadrait point avec l'interprétation officielle. Pour parler l'argot d'aujourd'hui, elles faisaient de l'apologétique, elles ne faisaient point de science.

C'est de la science que l'on fera à l'Ecole des hautes études, où un décret ministériel vient de créer une section des sciences religieuses; les noms des maîtres qui viennent d'être appelés aux diverses chaires qu'elle comprend nous en sont garants. Ainsi se trouve comblée une lacune vraiment regrettable de notre enseignement supérieur. L'Ecole des hautes études d'une part, le musée dont la ville de Paris a accepté le don, d'autre part: en voilà assez pour faire reflourir les études exégétiques, écloses naguère sur le sol français avec Richard Simon, et dont l'oppression catholique a tout fait depuis le dix-septième siècle pour entraver le développement.

ESPRIT DES MORTS ET DES VIVANTS

En politique, comme en littérature, il n'y a rien de pire que les demi-connaissances. PAGÈS.

L'homme fait dire à Dieu ce qu'il pense, lui fait faire ce qu'il veut, et le change en agent de ses passions. L. NOËL.

Les petits esprits sont trop blessés des petites choses, les grands esprits les voient et n'en sont point offensés. LA ROCHEFOUCAULD.

Le peuple est toujours le plus dangereux, le plus malhabile des souverains. DE BAUSSET.

La superstition transforme l'homme en bête; le fanatisme en fait une bête féroce, et le despotisme une bête de somme. LA HAYE.

TOAST AU PAPE

Nous ne pouvons résister au plaisir de citer la péroraison du toast porté au Pape Léon XIII, par le comte de Roquefeuil, au banquet de l'œuvre des Cercles catholiques, qui a eu lieu dimanche passé à St-Mandé.

Actuellement, le pape est dépouillé de tout: il est prisonnier dans ce palais du Vatican, bâti sur les ruines du cirque où Néron faisait manger les chrétiens aux bêtes, et les rois sont ses géoliers! (Sensation.)

Il n'a ni armée, ni trésor, ni alliances, ni canons; sa doctrine est en horreur aux uns, et accommodée par les autres, sous prétexte d'idées modernes, à je ne sais quels tempéraments trop souvent incompatibles avec la vérité... (Bravos redoublés, applaudissements)... mais la puissance morale que le pape tient de Dieu, son Père qui est au ciel et le nôtre, est telle qu'il est encore et toujours le maître du monde... (Oui, oui, applaudissements)... et les fondateurs d'empire, dans toute leur gloire, et tout inventeurs de culterkampf qu'ils soient, mentant à leur maxime que la force doit primer le droit, envoient vers lui leurs ambassadeurs pour réclamer son suprême arbitrage; et ils s'y soumettent! (Sensation prolongée. Triple salve d'applaudissements.)

Pendant ce temps-là, la Franc-Maçonnerie continue son œuvre, la Révolution, loin de désarmer, devient plus menaçante, les flots qui secouent la barque plus furieux; mais le pape tient le gouvernail d'une main, et de l'autre, que fait-il? Il écrit ses admirables encycliques, dans lesquelles il rappelle les immortels principes... catholiques (l'auditoire souligne par ses rires l'allusion de l'orateur aux « immortels principes » de 89, et acclame avec lui la véritable immortalité des principes catholiques) les immortels principes catholiques qui font seuls, par leur fécondité naturelle, les sociétés prospères, — il en restaure l'étude, — il encourage ceux à qui en est confié l'enseignement — il continue la glorieuse, maternelle et constante tradition de l'Eglise de protester sans relâche contre les convoitises brutales de la force, et de prendre en main la défense et la protection des petits, des faibles, des opprimés, des travailleurs, de tous ceux qui mangent leur pain et peinent leur vie à la sueur de leur front. — Il est l'avocat des pauvres, des malheureux, le gardien de la justice. — Il est le protecteur de notre chère œuvre. (Applaudissements redoublés. — Cris: « Vive Léon XIII! ») — Messieurs, au Pape!

Nos lecteurs apprécieront, comme il convient ce morceau de littérature de haut goût. Rien n'y manque: ni les déclamations furibondes contre la Franc-Maçonnerie et les idées modernes, ni la description, bien faite pour nous tirer les larmes des yeux, de l'état pitoyable du Pape au Vatican.

Ce M. de Roquefeuil, élève des bons pères, nous en jururons, est incontestablement plein d'esprit: cette délicate allusion aux immortels principes, soulignée par les rires de l'auditoire, est une petite trouvaille.

Mais que dire de la phrase grandiose: *Le pape tient le gouvernail d'une main et de l'autre que fait-il? Il écrit ses admirables encycliques, etc.*

Ce point d'interrogation est d'un grand effet. Mais ne pourrions-nous pas demander à cet étonnant orateur, de quelle main l'illustre prisonnier peut bien recevoir le Denier de St-Pierre soutiré à la crédulité des dévotes, et destiné à améliorer, tant bien que mal, sa misérable situation? Sans doute il quitte momentanément sa plume; il lâche pour un temps le gouvernail; et il reçoit des deux mains.

LA QUESTION COLONIALE et la Franc-Maçonnerie

Comme suite au remarquable travail que nous avons publié sur cette question, nous devons faire connaître à nos lecteurs un projet qui en est la sanction, et qui a été présenté à la suite de la conférence par le conférencier lui-même et le président de la Loge. Son adoption est certaine, et l'appui de tous les Francs-Maçons ne lui fera pas défaut. Le concours le plus dévoué de notre journal lui est dès aujourd'hui complètement acquis.

Le conférencier a proposé la fondation d'une *Union patriotique*, Société nationale, pour l'extension de la langue et de l'influence françaises dans les Colonies et l'Etranger, dont voici les Statuts:

ART. 1^{er}. — L'Union patriotique a pour but l'extension de la langue et de l'influence françaises dans les colonies et à l'Etranger, par l'organisation d'un enseignement patriotique, dégagé de tout esprit de secte et de propagande religieuse.

ART. 2. — A cet effet, elle se propose: 1^o de favoriser la création d'écoles, de bibliothèques, de cours, de conférences et de publications ayant pour objet la connaissance de la langue, de l'histoire et de la civilisation française; 2^o de subventionner les œuvres laïques ayant un but conforme au sien.

ART. 3. — L'Union patriotique a son siège à Paris. Sa durée est illimitée. Elle est administrée par un Conseil d'administration, composé de 24 membres, qui choisissent parmi eux un président, des vice-présidents, des secrétaires et un trésorier.

ART. 4. — Le Conseil est élu par l'Assemblée générale pour cinq ans. Il est renouvelable annuellement par cinquième. Ses membres sont rééligibles. Chaque année, en Assemblée générale des sociétaires, le Conseil rend compte de sa gestion.

ART. 5. — Le Conseil d'administration a pour mission de centraliser les fonds recueillis et de fournir des subventions, soit en argent, soit en livres ou fournitures classiques, aux comités d'action établis aux Colonies et à l'Etranger.

ART. 6. — Le Conseil d'administration crée, en France, des Comités régionaux et locaux pour la propagande et pour la perception des cotisations. Il provoque, dans les Colonies et à l'Etranger, la création de Comités d'action, qui restent maîtres de leur organisation et disposent librement des cotisations qu'ils recueillent.

ART. 7. — Le minimum de la cotisation est fixé à cinq francs par an. Sera considéré comme démissionnaire, tout sociétaire qui n'aura pas payé sa cotisation.

Le Comité provisoire d'organisation demande ensuite le nom et l'adresse d'un ou plusieurs membres de chaque Loge qui consentent à recruter des sociétaires et à recueillir des cotisations.

On ne peut qu'applaudir à une aussi généreuse initiative, et le spectacle de l'activité déployée par les Loges à l'Union est fortifiant et rassurant pour la Maçonnerie française.

TROP D'AUDACE

On lit dans l'Univers:

Pour ne pas en perdre l'habitude, notre conseil municipal vient encore de changer le nom d'une vingtaine de rues, et la préfecture de la Seine ayant ratifié ces changements, la chose est définitive. La rue de l'Abbé-de-l'Épée — ce bienfaiteur d'un si grand nombre de misérables, — devient la rue Auguste-Comte. La rue du Frère-Philippe devient la rue Pierre-Leroux! La rue de la Nativité, la rue Proudhon! La rue de la Fontenelle, près de l'église du Sacré-Cœur, prend le nom de rue de La Barre — une rue pour La Barre, cet infâme brieur de Croix! La rue des Oiseaux devient la rue Westermann, — une rue pour le boucher Westermann, guillotiné comme trop abominablement féroce! etc., etc.

Garibaldi a son boulevard, Henri Martin son avenue; Pétion, Pache, Spinoza, Armand Carrel, Favre d'Eglantine, — condamné pour vol, ont leurs rues. Bref, notre conseil municipal est resté à la hauteur de sa réputation. C'est tout dire en un mot, et vous le connaissez!

La colère de l'Univers se comprend aisément. Garibaldi, Henri Martin, Spinoza, Proudhon, Pétion, Pache, Armand Carrel sont des noms qui frappent peu l'imagination, n'évoquant, en somme, que des idées de patriotisme, de libéralisme, de science ou de dévouement. Parlez-nous de la rue des Oiseaux ou de la rue de la Nativité. A la bonne heure, que voilà donc des noms qui rappellent de pieux souvenirs. Rien qu'à les épeler, on en a l'âme émue, et l'on se sent tout attendri à la pensée que ce pauvre frère Philippe, sur qui va se faire une seconde fois la profonde nuit du tombeau.

Deux noms surtout irritent l'Univers: celui de Fabre d'Eglantine, qu'il appelle Favre, on ne sait pourquoi, et celui du chevalier de la Barre.

Fabre d'Eglantine fut accusé, en effet, d'avoir reçu 100,000 francs des administrateurs de la C^{ie} des Indes pour fermer les yeux sur la falsification d'un décret les excluant de la liquidation des comptes de leur Société. Traduit sur ce simple soupçon devant le tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort, malgré les services rendus et le défaut de preuves précises, et exécuté avec Desmoulins, Hérald de Sechelles et Danton. Il y eut là plutôt une condamnation politique qu'une condamnation pour vol. Mais si l'Univers est si peu affirmatif en l'occurrence, c'est qu'il se rappelle que Fabre était sorti des frères de la Doctrine Chrétienne, et qu'il se souvient également des Bontoux et des Feder, convaincus, eux, d'avoir fait autre chose que de fermer les yeux.

Nous comprenons mieux l'indignation de la feuille pieuse quand elle apprend qu'on va mettre le nom du chevalier de la Barre, comme un perpétuel remord, près de l'église du Sacré-Cœur. Tout le monde connaît les détails de ce célèbre autant qu'inique jugement, où le cléricisme s'est montré aussi haineusement stupide qu'au temps de Jeanne d'Arc. Et quand tout le monde connaît cette histoire, quand l'opinion unanime de tous les honnêtes gens a flétri ce scandaleux procès fait par l'Eglise à un jeune homme de vingt ans, coupable de ne pas avoir assez tôt levé son chapeau devant le sacristain qui passait en compagnie de son curé, en solennelle procession, quand la pension fut si forte qu'un jugement de réhabilitation intervint, quand personne n'ignore ces détails, il nous plaît qu'un journal cléricale vienne nous dire sa pensée à ce sujet et nous montrer quel fond il faut faire de ses paroles de tolérance, de modération et de liberté!

Ils en sont restés, tous ces gens-là, au temps où ils brûlaient, torturaient, suppliciaient à leur fantaisie les femmes, les enfants et les vieillards. Vraiment les conseils municipaux ont fort affaire s'ils veulent remplacer sur les plaques de toutes nos rues le nom des persécuteurs par celui des persécutés.

Il faudrait pourtant y songer. Ce serait un des plus rudes coups portés à l'influence cléricale, qui ne vit que d'apparences et de souvenirs vagues.

Ce serait aussi la première réhabilitation par la postérité des malheureuses victimes d'une intolérante oppression.

Pour un franc

Les habitants de la bonne ville de Lyon ont reçu, il y a quelques jours, la lettre suivante, adressée par saint Joseph:

Qui me donnera une pierre aura une récompense; qui m'en donnera deux, en aura deux. (Paroles de St-François-d'Assise).

C'est saint Joseph qui vous demande une aumône pour la construction des ECOLES et pour l'achèvement de la pauvre EGLISE du village qui porte son nom. Comment refuser une obole à saint

Joseph? Donnez et il vous donnera. Comment ne vous bénirait-il pas, lui qui fit tant pour celui qui digna l'appeler son père?

En retour, vous aurez part, si vous donnez UN FRANC au moins, à une messe dite à perpétuité tous les mercredis de l'année, dans l'église Saint-Joseph. Tous les jours, après la messe, on prie pour les bienfaiteurs; et, le dimanche, après vêpres, le chapelet est récité à la même intention. On peut faire l'offrande de un franc au nom des défunts.

L'abbé LENTILLON, Chanoine, curé de Saint-Joseph, par Villié (Rhône).

Vu et approuvé: Louis-MARIE, card. CAVEROT, archev. de Lyon et de Vienne.

Lyon, le 30 mai 1885.

Une messe à perpétuité pour un franc, ce n'est pas cher, et il faut espérer que les bonnes âmes ne seront pas insensibles à la proposition de saint Joseph, qui est décidément un commerçant habile.

LA DEUXIEME AUX PAYSANS

— suite (1) —

On m'a souvent objecté: « Mais pourquoi luttez-vous tant contre la religion? Ne serait-il pas préférable de concentrer toutes vos forces contre le cléricisme? » — Certes, cette objection est sérieuse et mérite qu'on s'y arrête. Elle est souvenant dictée par un sentiment très louable de justice et par un pur amour de la liberté. La Franc-Maçonnerie a plus d'une fois vu soulever, dans ses temples, ces questions délicates, par des frères autorisés, et, des discussions qui s'en sont suivies, il est toujours sorti cette vérité que « la religion et le cléricisme se confondent partout. »

En effet, qu'est-ce que le cléricisme, et d'où vient-il? — Sans nous arrêter à la valeur étymologique du mot, disons tout de suite qu'il a sa source dans la religion même, qu'il est né de ces luttes affreuses soutenues par le catholicisme contre le protestantisme et la libre-pensée, sous prétexte de religion, des hommes même dépravés (ils sont sans pudeur, ces gens-là!), ont toujours combattu avec acharnement tout ce qui était semblant d'indépendance, tout ce qui paraissait venir du domaine exclusif de la science ou de la raison. Voulez-vous un exemple? Voyez autour de vous. Que se passe-t-il dans votre village en période électorale? — Des individus sans grande valeur morale, vulgaires paysans, rustres sans instruction, et aimant — chose facile à comprendre — à dominer parce qu'ils ont une certaine fortune, se font les suppôts des royalistes ou des bonapartistes, et font en leur nom une propagande active. Dans cette campagne, ils vont de pair avec le curé et les religieux de toutes couleurs; leur but est le retour à la monarchie qui supprimerait la liberté et l'égalité qui les gênent. Et ils pensent, ces malheureux égoïstes, qu'ils ont tout à gagner au retour de ce régime démodé! La grande lumière démocratique qui éclaire et vivifie le monde, éblouit leurs yeux de hiboux. Quoi! le pauvre est libre d'exprimer sa pensée! Et son enfant a non seulement droit à l'instruction, mais est obligé d'aller à l'école! C'en est trop. L'ouvrier, le petit cultivateur n'ont aucun droit de jouir de la liberté; leur rôle est de travailler et d'obéir sans murmurer. Et c'est pour cela que, servis par leur vulgaire ambition, vous les voyez remplir les fonctions de marguilliers et porter dans les cérémonies religieuses, avec ostentation et hypocrisie, le flambeau traditionnel. Vient-il un évêque, vite ils s'empressent pour lui rendre les honneurs. Pensez-vous qu'en tout cela il y ait de la religion? Non, c'est du cléricisme pur et rien autre chose.

La religion est toujours le prétexte, le moyen, jamais elle n'est le but. Et, d'ailleurs, il n'en peut être autrement. La religion catholique est aujourd'hui ce qu'elle était il y a mille ans, elle enseigne encore les mêmes erreurs scientifiques et morales; elle cherche toujours à enrayer le progrès. Loin d'abandonner les miracles, elle en invente sans cesse de nouveaux. — Vous connaissez les bourdes de la Salette et de Lourdes? Peut-être cherchez-elle en ce moment un nouveau moyen miraculeux de rattacher à ses mœurs plus que passées, la masse travailleuse qui s'en écarte de plus en plus.

Nos réactionnaires de toutes nuances proclament la nécessité de la religion catholique, tout simplement parce qu'elle est leur plus utile auxiliaire pour asseoir leur autorité. Qu'on revienne à la monarchie et aussitôt disparaîtront nos jeunes et vaillants instituteurs et institutrices laïques. On les remplacera par des frères et des sœurs, et l'ignorance régnera en maîtresse dans toutes nos écoles; car, vous le savez, il faut avant tout que les religieux enseignent leur religion, prières, catéchisme, évangiles et histoire sainte, le reste vient après. Comme preuve de ce que j'avance, voici un extrait des statuts des frères des écoles chrétiennes:

« Ils mettront leur premier et principal soin à apprendre à leurs écoliers des prières du matin et du soir, le Pater, l'Ave Maria, le Credo et le Confiteor, et ces mêmes prières en français; les commandements de Dieu et de l'Eglise, les réponses de la Sainte-Messe, le catéchisme, les devoirs du chrétien, et les

(1) Voir le Franc-Maçon du 13 février, n° 21.

« maximes pratiques que N. S. nous a laissées dans le Saint-Evangile. » (Art. 1^{er}).

On trouve dans ce document les devoirs du chrétien, mais point du citoyen. Chrétien, oui ! Citoyen, non ! C'est peut-être un bon passeport pour l'éternité, mais on conviendra que c'est un bien mauvais certificat pour la vie.

Le père de famille qui oserait maintenant m'affirmer que les frères et les sœurs ont fait et font encore de bons élèves, je lui répondrais que chez eux on ne voit pas la masse, on ne considère que la tête qu'on chauffe au détriment du reste. Et puis, quelle instruction ! et quelle éducation surtout ! Ils font de leurs élèves des perroquets bigots, mais point des hommes. Du reste, il n'y a qu'à jeter quelque peu les yeux en arrière et établir une comparaison entre l'école congréganiste qui existait presque partout il y a quelque quinze ou vingt ans, et l'école laïque qui l'a remplacée. L'avantage n'est pas à la première.

De religion aujourd'hui ? il n'y en a plus. Le cléricisme l'a détruite ; il n'a laissé subsister que les apparences. Les prêtres eux-mêmes sont incrédules. S'il se trouve encore dans nos campagnes quelques croyants et bon nombre d'indécis, qu'on a soin de bien entretenir, c'est parce que l'instruction n'est pas encore assez répandue et que la pure vérité ne s'est pas encore montrée à ses malheureux exploités. Vienne le jour — peut-être éloigné — où nos principes maçonniques auront pénétré partout ! Le voile se déchirera, le malheureux paysan ouvrira les yeux et verra de quel côté sont les hommes de bien.

Si la religion catholique s'était harmonisée avec le progrès, si elle avait suivi, en appliquant les vrais principes de morale du Christ, les découvertes de la science, elle serait aujourd'hui la grande école de la vertu et de la vérité. Mais, puisqu'elle a négligé de prendre cette route, puisqu'elle s'obstine à rester dans son dédale de vieilleries, puisqu'elle nie en un mot la science, la pure et saine vérité dans un but de despotisme, la Franc-Maçonnerie a le combat ne voyant en elle que le cléricisme dont les tendances, bien caractérisées, ne visent à rien moins qu'à l'asservissement de l'humanité tout entière à Rome, aux jésuites et à leurs défenseurs.

N'hésitez donc pas, gens de la campagne, à vous séparer de ces personnages grotesques qui vous amusent dans leurs temples par une foule de chants qui portent à l'extase, par un éclairage mimique qui assoupit votre intelligence ; tout cela n'est qu'artifice, astuce et tromperie. Ils poussent adroitement vos esprits à la rêverie mystique, et, jouant habilement leur rôle anti-humanitaire, ils achèvent, par un sermon à grands gestes, à lamentations qui font rires les incrédules, leur œuvre infâme d'engourdissement des intelligences.

Il est temps d'arrêter les ravages de cette caste qui depuis trop longtemps enraie le progrès de l'humanité. Soustrayez vos enfants à son influence, faites leur prendre le chemin de l'école laïque plutôt que celui de l'église, et, vous-mêmes, remplacez les sermons et les grimaces du culte par une bonne et substantielle lecture, vous ne tarderez pas à voir de quel côté est l'avantage.

DIEU ET RELIGIONS

Car si Jésus-Christ est Dieu révélé sous forme humaine, s'il a prêché la foi en vrai Dieu, cette foi est immuable et doit s'imposer aux hommes par le fait seul de son origine par, son essence même. Nous demanderons alors : Pourquoi peu de temps après sa mort, les convertis discutèrent-ils toutes les paroles du Christ pour en tirer les sens vrais. Pourquoi discutèrent-ils le Christ Dieu même, et pour ne citer que quelques exemples pris dans les premiers siècles du christianisme chercha-t-on à savoir si Jésus-Christ faisait partie de Dieu, ou s'il avait été créé par Dieu son père ; si le Saint-Esprit est une divinité par lui-même ou s'il n'est que l'Esprit de Dieu ; si le corps humain de Jésus-Christ est corruptible ; si Jésus-Christ était une âme divine dans un corps humain ? Pourquoi encore des théologiens discutèrent-ils la divinité même de Jésus-Christ à savoir s'il était réellement le fils de Dieu ou son fils adoptif ? Pourquoi discutèrent-ils la virginité de la Vierge mère de Dieu, problème résolu aujourd'hui ? Pourquoi ? parce que comme nous, ils n'en savaient rien et échafaudaient des fictions sur des fictions ; parce que, dirions-nous, ces prétendues révélations divines n'avaient rien de divin ; parce que Dieu ne s'est jamais révélé aux hommes pour leur dicter telle ou telle conduite. Il ne faut pas chercher les révélations divines ailleurs que dans les phénomènes naturels.

Le catholicisme est arrivé à nous tel qu'il est, parce que assez habile il a su grandir en s'appuyant sur les pouvoirs politiques, en les absorbant quelquefois ; en prenant dans des conseils telles décisions jugées utiles à la prospérité de la religion, c'est-à-dire en prenant des décisions humaines sur des articles de foi, telles sont les canonisations des saints, l'institution de la confession, la déclaration de virginité de Marie mère du Christ, la proclamation de l'infailibilité du pape ; et surtout en marquant son histoire d'une ineffaçable tache de sang.

Nous vénérons la mémoire des premiers chrétiens, martyrs de leur foi et de leur croyance ; mais il y a entre eux et leurs descendants un abîme : ils pratiquaient les théories communistes de leur grand maître, ils étaient bien loin de la religion organisée, puissance d'Etat découverte ou occulte, puissance de domination sur les choses d'ici-bas.

Où ! nous le répétons, toutes les religions, nées d'une ambition ou d'une idée pure, parvenues à l'état

de corps constitué, sont la négation de l'idée de Dieu, nous avons dit déjà anti-déiste, nous irons plus loin : dans leurs conséquences elles blasphèment Dieu, soit qu'elles donnent naissance à des sacrifices humains, à des derviches hurlleurs ou à des religieux ciotrés.

Mais, reprendrons les conservateurs de religion, malgré les fautes commises par les hommes représentant Dieu sur la terre, malgré certaines pratiques incompréhensibles, contraires au raisonnement que font naître en nous les découvertes de la science : la religion est nécessaire et ne peut avoir pour base que la révélation, étant donné l'esprit faible des hommes, qui ne leur permet pas de se faire une idée juste de Dieu ; que cette religion doit être vraie dans sa fondation, les miracles étant une preuve irréfutable des relations divines de ceux qui les ont exécutés ; que, du reste, Dieu ne pouvait dicter ses lois autrement que par la révélation.

Ce raisonnement est toujours le même, nos contradicteurs affirment, ne démontrent pas.

Nous disons, nous : si Dieu veut que nous allions aux cérémonies dictées par lui en son honneur, dans des temples élevés de nos mains à son intention, parce que tel était son bon plaisir, pourquoi ne le donne-t-il pas à entendre à tous les êtres composant l'humanité, soit dans le monde connu, soit dans le monde inconnu, ce qu'il peut, en tant qu'être personnel et puissance omnipotente.

Un contradicteur nous dira alors : vous basez votre raisonnement sur des exemples matériels, les cérémonies ne sont que les formes extérieures du culte ; si vous le voulez, raisonnez avec les sentiments, avec cette voie intérieure qui guide nos actes, et je dis : si j'éprouve tel sentiment, si ma conscience me suggère telle action, si mon entendement discerne telle conception de telle autre, c'est que toutes ces idées me viennent du créateur de toute chose, de Dieu ; et j'ajoute, il est des vérités natives chez l'homme ne procédant pas de l'expérience, il ne saurait y avoir dans mon entendement la seule notion du moi jugeant d'après ce que je vois, sans quoi nous ne pourrions nous élever à l'idée de l'Infini.

Voilà un raisonnement bien spécieux, bien captieux, auquel il est facile de répondre. Il est absolument certain que sous certaines influences de milieu, d'éducation, sous certaines influences physiologiques ou psychiques, une personne peut concevoir des idées contraires à toute vérité. Vous croyez en Dieu parce que vous voyez lever le soleil, parce que vous admirez la beauté du firmament ou contemplez l'immensité de l'océan ; toutes ces beautés de la nature qui vous plongent dans la rêverie, soit que vous observiez dans un télescope les infiniment grands, ou dans un microscope les infiniment petits.

Vous croyez au paradis, à l'enfer, au purgatoire, parce qu'on vous l'a dit : Pour cela existent-ils ? Et cette voix intérieure que vous invoquez ne serait-elle donc pas la même chez des êtres pensant autrement que vous, créatures de Dieu comme vous ? Non, il n'y a pas une preuve dans une fiction encore moins dans une hallucination.

Et ceci est tellement vrai que de tous temps, en tous lieux et chez tous les peuples, l'idée née d'une pensée de justice humaine, des peines et récompenses futures, est une idée de comparaison des objets qui nous sont sensibles. Les anciens ont fait de l'Elysée un séjour délicieux, un paradis terrestre avec des fruits d'or, des ruisseaux de lait et de miel ; par contre le Tartare est une reproduction de ce que les raffinements de la barbarie humaine peuvent inventer. Le ciel de Mahomet avec ses houris toujours vierges rappelle suffisamment l'inclination des peuples orientaux aux plaisirs sensuels, comme la période d'enfermement dans la terre est considérée comme un grand supplice par la privation de ces mêmes jouissances. La béatitude éternelle dont jouira le fidèle catholique est l'idée qu'il se fait de l'extrême jouissance de la vue de Dieu, par contre l'enfer avec son supplice par le feu rappelle bien la torture terrestre la plus affreuse.

Les fondateurs de religions n'ont rien inventé pour l'autre monde que ce qui existe sur la terre, exactement comme le Peau-Rouge rêve pour ceux qu'il aime et qu'il a perdu d'immenses territoires de chasse.

(A suivre)

CLÉRICISME ET CORPORATION

Nous ferions une œuvre absolument inutile si nous ne venions appuyer notre raisonnement sur des faits précis, c'est-à-dire sur des preuves.

Ces preuves nous seront fournies soit par les journaux spéciaux, soit surtout par les statuts de ces corporations étranges.

Ouvrons d'abord le journal la *Corporation*, qui se publie 262, boulevard Saint-Germain, au local central de l'Œuvre des Cercles catholiques de France. Dans son numéro 41, ce journal place en tête de ses colonnes un article ayant pour titre : *Organisation chrétienne du travail ; le groupement professionnel.*

Il débute ainsi : « Nous abordons l'étude du cinquième paragraphe de notre programme, ainsi conçu : Une organisation légale des corps de métiers et des divers genres d'industries, afin de reconstituer des familles professionnelles et de préparer la représentation efficace de toutes les classes de la société. »

Nous ne reproduirons pas en entier cet article ; nous nous contenterons d'en citer les passages les plus saillants.

Ecoutez ceci : « Dans notre dernier article, nous avons placé cette proposition, qui est comme le résumé de toute notre entreprise, sous le patronage du Souverain Pontife, et nous avons montré que notre but est de suivre fidèlement, ici comme ailleurs, les instructions du chef de l'Eglise. »

Voilà un aveu bon à noter. Il est vrai que lors-

qu'on n'écrit que pour les amis des Cercles catholiques, on n'a pas besoin de voiler sa pensée. Leur but est de suivre fidèlement, ici comme ailleurs, les instructions du chef de l'Eglise. Ainsi, voilà des hommes constitués en sociétés, et qui plus est en sociétés fédérées, sociétés dont l'existence n'est peut-être pas très légale, et qui affirment hautement qu'ils ne reconnaissent d'autre maître que le Pape. La France et ses lois ne sont rien pour eux, Rome est tout. Et ces mêmes hommes, qui ont toujours le mot de liberté sur les lèvres, respectent assez peu la leur pour ne savoir penser et agir que par leur seigneur et maître, le Pape.

Il est un autre aveu non moins important dans ce paragraphe. C'est celui par lequel ils reconnaissent que la corporation est le résumé de leur entreprise. Ainsi, lorsqu'ils fondaient leurs cercles catholiques, c'était pour arriver au groupement professionnel ; à ce groupement, savaient organisé, comme nous le verrons tout à l'heure, dans lequel patrons et ouvriers se coudoient et se serrent la main, mais dans lequel aussi ces derniers sont sous la dépendance absolue des premiers.

Reprochant à la Révolution d'avoir isolé l'ouvrier, le journal cléricale ajoute : « C'est afin de réagir contre cet isolement cruel, que les Cercles catholiques ont été fondés. Là, les ouvriers demeurent chrétiens se trouvent en contact avec des hommes dévoués ; là, ils reçoivent de bons exemples et entendent des paroles affectueuses. »

« Là surtout ils apprennent la pratique du véritable esprit d'association... »

« Le cercle est la confrérie moderne d'où doit sortir la corporation de l'avenir, comme les anciennes corporations sont nées de l'antique confrérie. »

« Dans un cercle bien organisé, tous les éléments de la corporation sont réunis : institutions pieuses, institutions économiques, organisation hiérarchique ; il ne manque qu'une chose : le groupement professionnel. »

« C'est ici que le concours et la bonne volonté des ouvriers sont indispensables. C'est en suivant ce mouvement qu'ils s'affranchiront de cette sorte de servage où la Révolution les a placés. »

Il faut être doué d'une audace bien grande pour parler du servage dans lequel la Révolution a placé l'ouvrier.

Qui donc a affranchi l'ouvrier de la tyrannie des anciennes corporations ? Qui donc, en lui donnant la liberté de disposer de lui-même, comme il l'entend, selon ses intérêts ou sa volonté, lui a donné le droit de s'associer, non seulement dans un but commercial ou industriel, mais aussi pour la défense de ses intérêts ?

Les diverses monarchies qui se sont succédé en France depuis un siècle n'ont eu d'autres préoccupations que celles de restreindre les libertés du peuple, et plus particulièrement la liberté d'association. Toutes les lois libérales édictées en faveur de l'ouvrier l'ont été par la République, il serait injuste de le méconnaître.

Les corporations chrétiennes se fondent et s'organisent, nous l'avons dit, dans la France entière. Dans le Calvados, dans l'Aveyron, dans l'Orne, dans le Rhône, dans le Nord ; à l'Est, au Sud, à l'Ouest, au Nord, partout les corporations surgissent, et partout nous trouvons la même organisation.

Nous avons sous les yeux les statuts de plusieurs de ces corporations, entre autres ceux du *Syndicat professionnel des patrons et ouvriers de la corporation chrétienne de Saint-Nicolas à Lille*. — Industrie de la filature, du tissage et de la filtrerie. — Les bureaux sont installés, 41, rue de Thionville, au local du Cercle de Notre-Dame de la Treille. Nous avons aussi ceux de la *corporation des tisseurs lyonnais*.

Quelques mots sur chacune de ces deux associations, et nous en connaissons bien vite le but et les moyens d'action.

(A suivre)

LE MONDE MAÇONNIQUE

CHARLEVILLE

La Loge la *Fraternité*, de Charleville, célébrait dimanche dernier une des plus touchantes fêtes maçonniques, en procédant à l'adoption de plusieurs jeunes enfants de maçons.

C'est en effet une coutume bien humaine, bien faite pour resserrer les liens de la solidarité universelle que cette coutume de l'adoption, par laquelle les maçons s'engagent solennellement à servir de tuteurs aux enfants de ceux des leurs qui viendraient à perdre leurs parents naturels.

La séance fut ouverte sous la présidence de M. Georges Corneau, vénérable de la Loge.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier le remarquable discours prononcé à cette occasion par notre frère Lartigue, maire de Givès. Dans un savant étude sur la femme, il a montré le rôle important, souvent sublime, qu'elle joue dans la Société moderne comme mère, comme conseillère de l'homme qui l'associe aux joies et aux luttes de son existence ; il l'a montrée s'élevant graduellement de l'esclavage antique et de la tutelle qui pesait sur elle pendant une grande partie du moyen âge, jusqu'aux sommets glorieux sur lesquels, aujourd'hui, elle plane en souveraine, forte, vigilante, et toute rayonnante de beauté.

Au banquet, M. Marmonnier, député du Rhône, dans une rapide improvisation, a fait un appel chaleureux à l'union et à la conciliation entre les républicains de toutes nuances.

Un bal des plus animés et des plus brillants a terminé cette fête.

CONDÉ-SUR-MARNE

Mardi dernier avait lieu, à Condé, les obsèques d'un homme de bien, M. Jacques-Euile Becker, conducteur principal des ponts et chaussées, chargé du service de l'usine des turbines de Condé.

Ses funérailles eurent lieu au milieu d'un grand concours de population.

Une députation de la Loge la *Bienfaisance chalonnoise*, porteuse d'une superbe couronne en perles noires offerte par la Loge, avait tenu à accompagner à sa dernière demeure le patriote et le Franc-Maçonn qui la mort aveugle leur avait ravi.

Sur la tombe, plusieurs discours furent prononcés. M. Maurice Bloch, vénérable de la Loge la *Bienfaisance chalonnoise*, au nom du Grand Orient de France, a dit un dernier adieu à celui qui fut, dans la vie maçonnique, un bon frère, dévoué et généreux, comme il fut dans la vie profane bon époux et bon père.

M. Lecœur, ancien maire de Condé et ami du défunt, a retracé la vie, les angoisses et les espérances du patriote qui, sur les murs de Strasbourg, nuit et jour, fut occupé à fermer les brèches faites par les obus prussiens.

L'assistance émue, frissonnante, se retira lentement, toujours sous l'impression de cette cérémonie maçonnique autrement imposante que les psalmodies inintelligibles des cérémonies catholiques.

LA ROCHELLE

Réunion des Francs-Maçons et des Compagnons

Le vingt-deux novembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, à une heure et demie de l'après-midi, se sont réunis, en tenue blanche, au local de la Loge maçonnique de La Rochelle et sous la présidence provisoire de M. Grelat, avocat à La Rochelle, les membres de ladite Loge ; auxquels étaient venus se joindre des Francs-Maçons de Saintes, de Jonzac, de Royan et de St-Jean-d'Angély.

Quelques instants après, la Fédération maçonnique de tous les degrés réunis de La Rochelle ayant à sa tête M. Hillarand, son président, est annoncée et fait son entrée dans la Loge. La Fédération de La Rochelle est accompagnée de ses compagnons de Surgères, de Saintes, de Marans, de Rochefort et de Tonnay-Charente.

M. Grelat souhaite la bienvenue aux compagnons dans les termes suivants :

Messieurs les Compagnons,

Les Francs-Maçons du département de la Charente-Inférieure, réunis ici, vous souhaitent la bienvenue. Je me félicite de l'honneur qui m'échoit de le faire en leurs noms.

La Franc-Maçonnerie, qui représente avant tout le culte du Travail et de la Fraternité, est heureuse de voir venir à elle comme des alliés, les travailleurs unis aussi sous un drapeau de fraternité.

Cette fête, à laquelle nous vous avons conviés et qui vous fait momentanément nos hôtes, aura, nous l'espérons, des conséquences importantes et heureuses.

Vous allez avec nous, dans un instant, constituer un congrès destiné à assurer ces conséquences et à jeter les bases d'une alliance féconde.

Nous vous remercions de l'empressement que vous avez mis à répondre à notre appel.

M. Hillarand lui répond :

Messieurs les Francs-Maçons,

Les compagnons vous remercient de votre accueil cordial. En venant à vous nous savions que nous venions à des hommes animés des aspirations qui nous sont les plus chères ; aussi les Compagnons non seulement de La Rochelle mais de toutes les villes du département où est établie la Fédération maçonnique sont-ils représentés ici. J'ai l'honneur de vous présenter avec tous les membres de la Société fédérale de La Rochelle, les délégués des Sociétés fédérales de Surgères, Marans, Rochefort et Saintes.

Comme vous, Messieurs les Francs-Maçons, les compagnons ont le culte de la Fraternité. Ils savent que toute œuvre entreprise en commun ne peut s'inspirer que de ce grand sentiment.

Comme vous, nous espérons de ce Congrès les conséquences les plus heureuses et nous sommes prêts à prendre part aux travaux auxquels vous nous avez conviés.

M. Grelat, président provisoire, prie l'assemblée de constituer son bureau.

Par acclamation sont nommés :

Président : M. Grelat, Franc-Maçonn ;

Vice-Présidents : M. Hillarand, compagnon, M. Gauchet, Franc-Maçonn.

Secrétaire : M. Henri Dupeux, Franc-Maçonn.

Le président donne lecture d'une lettre de M. Salis, Franc-Maçonn de Tonnay-Charente, qui exprime ses regrets de ne pouvoir assister à la réunion.

Il expose ensuite le but poursuivi par les Francs-Maçons de la Rochelle et proposé au Congrès mixte de ce jour. Il rappelle les affinités nombreuses qui existent entre le compagnonnage et la Franc-Maçonnerie. Ces deux institutions semblent avoir une origine commune ; on retrouve dans leurs traditions, dans leurs légendes, dans leurs rites mêmes, la trace et la preuve de cette parenté intime. On la retrouve bien plus encore dans l'esprit qui anime l'une et l'autre et dans les principes auxquels elles se rattachent. Dans l'une comme dans l'autre, on voit, en effet, que le lien qui unit leurs membres est le culte du travail, de la fraternité, de la liberté et du progrès.

Comment expliquer autrement que par des préjugés d'un autre âge les luttes fratricides qui ont déchiré si longtemps le compagnonnage et ont porté une atteinte funeste à sa prospérité ?

Cette prospérité renaît aujourd'hui.

Une grande œuvre a été accomplie.

Le compagnon Lucien Blanc, de Lyon, dont le dévouement et l'intelligente énergie ne sauraient être placés trop haut dans la reconnaissance de ses frères, a pris l'initiative, avec le concours de compagnons dévoués (parmi lesquels nous sommes heureux de compter en première ligne un de nos compatriotes, M. Gaboriau, compagnon et Franc-Maçonn, président de la fédération de Surgères), de réunir sous un même drapeau fraternel tous les compagnons.

Son œuvre est aujourd'hui accomplie. La fédération existe et a éteint partout les anciennes querelles.

Cette œuvre humanitaire, car elle permet d'unir deux forces qui, unies, seront invincibles.

Que de Francs-Maçons nourrissaient depuis longtemps cet espoir secret !

Mais quelle alliance était possible avec une institution dont les groupes épars ne présentaient aucune cohésion et donnaient, au contraire, si souvent le spectacle douloureux de divisions injustifiées ?

Le principe de l'Union et de la Fraternité devait triompher un jour. Ce jour si impatientement attendu est enfin arrivé, et la Franc-Maçonnerie peut tendre aujourd'hui la main à la fédération maçonnique, c'est-à-dire à tous les compagnons réorganisés et unis.

Telle est la pensée qui a inspiré ce Congrès, dû à l'initiative toute privée d'un groupe de Francs-Maçons.

Leur vœu est que l'œuvre essayée par eux réussisse et devienne, en s'étendant à toute la Franc-Maçonnerie et tout le compagnonnage, l'instrument de plus puissant qui ait existé, de progrès, de liberté et de justice !

Chacune des deux institutions se meut dans un cercle distinct, chacune d'elles a son autonomie, son personnel et son gouvernement particulier.

Qu'elles restent distinctes et indépendantes. Qu'elles gardent, avec un soin jaloux, leur autonomie respective.

Mais qu'elles se connaissent, qu'elles sachent qu'elles sont animées des mêmes sentiments, qu'elles ont le même culte et le même but, et que par des rapports réguliers et fréquents elles se donnent la possibilité d'échanger leurs vues, de constater leur entente et de s'unir chaque fois que l'occasion s'en présentera ou que le besoin s'en fera sentir pour l'œuvre commune.

Vous êtes réunis ici pour dire votre pensée à ce sujet et pour jeter, si nous sommes d'accord, les bases d'une alliance féconde.

Cet exposé se termine au milieu des applaudissements de l'Assemblée.

Après lui, M. le D^r Moynet fait l'histoire de la Franc-Maçonnerie et du Compagnonnage et démontre que ces deux Sociétés ont une origine commune. Il termine en invitant les compagnons à s'unir sous l'étendard de la Fédération et à accepter avec empressement l'alliance de la Franc-Maçonnerie. Des applaudissements unanimes couvrent les dernières paroles de M. le D^r Moynet.

Le président met ensuite en délibération la proposition suivante :

Le Congrès est-il d'avis d'organiser des rapports réguliers entre les Fédérations compagnonniques et les Loges maçonniques du département ?

Après un échange d'observations présentées par MM. Patron, D^r Moynet, Chabert, Guichard, D^r Moreau, le Congrès vote à l'unanimité cette proposition amendée comme suit :

Le Congrès est d'avis d'organiser en dehors de toute fusion des rapports réguliers entre les Fédérations compagnonniques et les Loges maçonniques.

Le Congrès décide qu'une commission d'initiative mixte de cinq Francs-Maçons et de cinq Compagnons sera nommée pour étudier cette organisation.

Il est procédé au vote sur le choix des membres de cette commission.

Sont nommés :

Francs-Maçons	Compagnons
MM. GRELAT, La Rochelle.	MM. HILLAIRAND, La Rochelle.
GAUCHET, —	CAILLÉ, —
D ^r MOREAU, —	ROCHEZ, —
D ^r MOINET, Saintes.	GABORIAU, Surgères.
BON, Royan.	CHABERT, Saintes.

Cette commission est, en outre, chargée d'étudier les propositions suivantes :

- 1° Organisation d'une société civile pour la protection des jeunes ouvriers;
- 2° Etablissement de cours professionnels;
- 3° Organisation de conférences.

M. Robert, compagnon de Tonny-Charente, donne lecture d'un travail très intéressant sur le compagnonnage, travail qu'il avait préparé pour le banquet. Ce compagnon reçoit les applaudissements chaleureux du Congrès qui décide que son travail sera inséré à la suite du procès verbal.

La date du prochain Congrès auquel la commission d'initiative soumettra ses propositions pour l'organisation définitive des rapports à créer entre les deux associations, aura lieu dans le courant de mars prochain à La Rochelle et à une date qui sera fixée par ladite commission.

L'Assemblée décide qu'une copie du procès-verbal des travaux de ce jour sera adressée :

- 1° Au journal la Fédération compagnonnique de Lyon;

- 2° Au journal le Franc-Maçon de la même ville;
 - 3° Au Grand Orient de France;
 - 4° A la Chaîne d'Union maçonnique.
- Le tronc de bienfaisance circule et produit 18 fr. 20 qui, sur la proposition de M. Hermelin, seront adressés aux victimes de la catastrophe de Chancelade.
- La séance est levée à cinq heures et demie au cri de : Viv' la République !
- A l'issue de la séance un banquet fraternel réunissait tous les membres du Congrès.
- Le Président, Signé : J. GRELAT.
- Le Secrétaire, Signé : H. DUPEUX.

REVUE DES THÉÂTRES

Lyon. — GRAND-THÉÂTRE. — Reprise de *Sigurd*, immense succès. Ce n'est pas que l'interprétation soit seulement supérieure à celle de l'année passée. Si M^{lle} Hermann a plus de talent que M^{lle} Millée, par contre le baryton Couturier et M^{lle} Leroux sont loin d'être à la hauteur de Bérardi et de M^{lle} Leslino. Mais l'œuvre de Reyer, maintenant mieux connue, apparaît dégagée de toutes les surprises, de toutes les hésitations du début et elle s'affirme comme le chef-d'œuvre d'un maître superbe. Après *Hérodiade*, *Sigurd* prend des allures d'épopée et bien certainement cet ouvrage est de ceux qui resteront longtemps et glorieusement au répertoire.

Massart et Bourgeois sont très bien, ainsi que Dauphin, qui cependant lui non plus n'a pas fait oublier Queyrel. Quant à la mise en scène, on la connaît, c'est toujours la même et elle est superbe. Donc, regain de succès dont nous félicitons hautement la direction.

CÉLESTINS. — Intéressante représentation de la nouvelle pièce de Daudet, *Sapho*. Ce drame, très travaillé dans tous ses détails, manque malheureusement de charpente et le charme de la sauce ne suffit pas à faire oublier l'absence excessive de poisson.

Quoi qu'il en soit, une œuvre de cet éminent auteur vaut toujours une visite et dans cette visite il y a toujours profit et plaisir.

BELLE-COUR. — Dans quelques jours, *Notre Dame de Paris*, avec Taillade et Laray et une mise en scène superbe. Ce sera pour fêter de primeur l'anniversaire de la naissance de Victor Hugo.

Saint-Etienne. — GRAND-THÉÂTRE. — Nous avons eu, cette semaine, une reprise de *Le Jour et la Nuit*. Cette charmante opérette avait eu un grand succès, il y a deux ans; il est vrai de dire que son interprétation était confiée à la troupe d'opéra que nous avons alors. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les spectateurs

aient été moins satisfaits qu'en 1884; seule, M^{lle} Lacourrière, qui remplissait le rôle de Manola, a obtenu un succès vif et mérité. Les autres artistes ont tous laissé un peu à désirer. M^{lle} Boulard, notre deuxième chanteuse, qui faisait son troisième début, a été reçue sans opposition, mais aussi, devons-nous le dire, sans enthousiasme. Cette jeune artiste a une voix bien grêle et chante sans méthode. Les chœurs, surtout les chœurs de femmes, manquent beaucoup d'homogénéité.

La Société du Sou des écoles laïques avait organisé dimanche une kermesse suivie d'un bal; cette fête a été splendide et a obtenu le succès qu'elle méritait; on parle d'une recette de 5 à 6,000 francs. Tant mieux pour les enfants de nos écoles communales, à qui l'on pourra distribuer en abondance, soit des sabots, soit des vêtements, soit des fournitures scolaires. Le péristyle et le grand escalier de l'Hôtel-de-Ville où la fête a eu lieu ressemblaient à une vaste salle, toutes les plantes de M. Chirat étaient là, artistement arrangées; il en était de même de la grande salle des fêtes où a eu lieu le bal. Cette salle, quoique très grande, n'était pas suffisante pour contenir danseurs et danseuses; l'orchestre était bien composé et était dirigé par notre ami David; aussi a-t-on dansé jusqu'à 7 heures du matin.

CORRESPONDANCE

Nous recevons la lettre suivante :
Paris, 19 février 1886.

Mon cher Rédacteur,
Le numéro 22 du *Franc-Maçon* contient, sous le titre *Les Mystères maçonniques*, une série d'opinions peu galantes sur la nature de la femme, émanant de divers pères de l'Eglise.

Les deux sonnets suivant vous prouveront que l'esprit satirique des successeurs de ces lumières du catholicisme a continué à s'exercer aux dépens du beau sexe. Si la forme est moins violente et plus spirituelle, le dédain est cependant toujours le même.

Quant donc les femmes comprendront-elles qu'elles n'ont rien de mieux à faire que de rendre aux prêtres dédain pour dédain, mépris pour mépris ?

Ces deux sonnets ont été trouvés sur les marges du registre d'une petite paroisse du département de Saône-et-Loire, et sont l'œuvre d'un des curés de la paroisse qui y exerçait ses fonctions avant la Révolution. (J'ai conservé l'orthographe.)

Lorsque le créateur, finissant son ouvrage, De ses rares beautés fit le portrait vivant, L'homme était trop heureux, au sortir du néant, De porter sur son front cette divine image.

Le monde tout entier était son apanage, Sur tous les animaux son pouvoir était grand, Le sort ne souffrit pas qu'il vécût si content Et ne lui laissa pas longtemps cet avantage.

Souls prétexte d'aider à un futur ennui, On lui fit une femme, on ne put faire pis : Le malheureux dormait, il ne s'en put défendre.

Il vit, en s'éveillant, la cause de ses maux, Il la prit, mais hélas ! il devait s'aller pendre, Car son premier sommeil fut son dernier repos.

Lorsqu'Adam vit cette jeune beauté
Fait pour lui d'une main immortelle,
S'il l'aima fort, Eve de son côté,
Dont bien nous prend, ne fit pas la cruelle.

Mon cher lecteur, alors en vérité,
Je crois qu'elle fut une femme fidèle,
Mais comme quoy ne l'aurait-elle été
Elle n'avait qu'un seul homme avec elle.

Or, en cela nous nous trompons tous deux,
Car, bien qu'Adam fût jeune et vigoureux,
Bien fait de corps et d'esprit agréable,

Elle aima mieux pour s'en faire conter,
Prester l'oreille aux fleurettes du diable,
Que d'estre femme et ne pas caqueter.

PETITE CORRESPONDANCE

X. L. — Le travail de dépouillement des manuscrits est plus long que vous ne pensez. Vos deux manuscrits sont classés. Il est probable qu'ils seront publiés.

J. B., notaire. — Merci de votre article. Il passera dans le plus prochain numéro.

Gavillet. — Merci de votre souscription généreuse à l'*Ouvrière*. La prochaine réunion aura probablement lieu lundi, de 6 à 7 heures. Vous recevrez une convocation directe.

A divers. — Pour se faire recevoir Franc-Maçon, il faut avoir des moyens d'existence honorables, posséder un casier judiciaire sans condamnation, et partager les idées de progrès, de justice et de liberté qui sont en honneur dans la franc-maçonnerie.

Toute personne désireuse de se faire initier peut envoyer aux bureaux du journal une lettre de demande à l'adresse du président de la Loge Maçonnique. La lettre, accompagnée d'un extrait du casier judiciaire, sera remise à quai droit, et la demande suivra son cours ordinaire.

Quelques articles nous sont arrivés au dernier moment, ils n'ont pu encore être examinés. Il est nécessaire, pour qu'ils arrivent en temps utile, qu'ils nous parviennent le mardi au plus tard.

Souscription pour l'*Ouvrière*

1 ^{re} liste.....	2 fr.
A. Gavillet.....	5 »
Total des 2 listes..	7 fr.

L'Administrateur-Gérant : J. REYNIER
Imprimerie Nouvelle Lyonnaise, rue Ferrandière, 52
(Association syndicale des Ouvriers typographes)

La 13^e livraison de la **Grande Encyclopédie** (Prix : 1 fr.) vient de paraître à la librairie A. Lévy, 13, rue Lafayette. — Elle contient sur les mots adjudant et adjudication des détails intéressants. Le mot administration y est traité dans ses différentes acceptations. A lire aussi les articles adoption et adresse. Cette livraison contient, en outre, plusieurs illustrations.

AU G^d MANUFACTURIER DES VOSGES
SPÉCIALITÉ DE TOILE PUR CHANVRE
Et linge fin pour trousseaux
Maison qui vend le meilleur marché de Lyon
UNIQUE DÉPOT
14, quai de la Pêcherie, Lyon
NOTA. — Les Magasins resteront ouvert chaque soir.

MAISONS RECOMMANDÉES

- POITIERS (Vienne). Grand café Tribot, en face de la gare, consommations de 1^{er} choix.
BOURGES (Cher). — Grand hôtel de la Boucle d'Or.
GUÉRET (Creuse). — Hôtel Rousseau, au centre de la ville.

FABRICATION ET FOURNITURE
D'HORLOGERIE GARANTIE
MAISON DE CONFIANCE

Fritz GAGNEBIN
à SOUVILLIER (Suisse)
Remontoirs argent interchangeable, 18 lignes, à 29 50
— nickel — — 19 »
— — quantités, semaines et mois 29 »
— argent — — — 40 »
Pièces à clef et Remontoirs pour Dames

MAISON RECOMMANDÉE
CHARBONS, COKES ET BOIS DE CHAUFFAGE
GROS ET DETAIL, A DOMICILE
A. VACHERON, marchand de bois, 127 et 129, rue Chaponnay
LYON

USINE A VAPEUR — FABRICATION MÉCANIQUE
BONTOUX Fils
à TASSIN-LA-DEMI-LUNE (Rhône)
Spécialité de Tuyaux en terre cuite pour conduites d'eau et bâtiments
Sièges inodores en faïence
Vases à fleurs de toutes dimensions, pour Horticulteurs

HORLOGERIE ET BIJOUTERIE
A. BÉNIER
Quai Saint-Vincent, 55
A L'ENTRESOL
LYON — Près le pont La Feuillée — LYON
PRIX MODÉRÉS

PHARMACIE JULIEN

Pharmacie de 1^{re} classe
59, rue des Vinaigriers, à Paris

ROB DÉPURATIF du D^r DUPAS
STROP DE PHOSPHATE MONOCATUZIN JULIEN
CRISTAL CHASSE-MIGRAINES

Le goûter, c'est l'accepter !!!

De tous les cafés hygiéniques, celui qui se rapproche le plus du goût de celui des colonies, et se prépare de la même façon, sans en avoir les propriétés irritantes, c'est le **Café Rousset**. Excellent déjeuner au lait. Ce produit breveté, médaillé à différentes expositions, se recommande aux personnes soucieuses de leur santé.

Prix : 4 fr. le kilo. (Le paquet de 250 gr. : 1 fr.). Envoi franco contre mandat-poste de 1 fr. 30.

Se méfier des contrefaçons, exiger la signature.
DÉPÔT GÉNÉRAL
V. ROUSSET
HORLOGERIE DE 1^{re} CLASSE
LYON, rue Thomassin, 22, LYON

IMPRIMERIE NOUVELLE

Journaux
Thèses, Mémoires, Actions
Mandats, Prospectus
Factures, Têtes de lettres
Cartes de visite
etc., etc.

ASSOCIATION SYNDICALE DES OUVRIERS TYPOGRAPHES
52, Rue Ferrandière, 52
Près le quai du Rhône
LYON

Labeurs
Affiches, Lettres de décès
Livrets de Société
Registres, Catalogues
Cartes d'adresse
etc., etc.

TRAVAUX DE LUXE, ADMINISTRATIFS, COMMERCIAUX